

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Delphine LE ROUX, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.

Excusé (s) : Nadine GUEREC.

Absent(s) non excusé (s) :

Madame Nadine GUEREC donne pouvoir à Monsieur Gilles CHAMAILLARD.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Madame Isabelle LANTRIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **approuve, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 17 octobre 2022.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, autorisent** le Maire à rajouter à l'ordre du jour, le loyer des logements de la Résidence Saint-Georges pour l'année 2023.

3) CLECT : rapport de la CLECT du 22 septembre pour approbation.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour, zéro voix contre et aucune abstention, approuve** le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur l'attribution de compensation réelle 2021 et l'évaluation des charges dans le cadre du transfert de la compétence communale « PLU » et **approuve**, par conséquent, le montant de l'attribution de compensation réelle 2021 de 7 700,00 €.

4) Lotissement La Croix du Marais - réservation du lot n°8.

Après discussion et après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, autorisent** la vente du lot 8 de 806 m² à Monsieur et Madame SARDARU, au prix de 12,50 € ht.

5) Demande de participation au financement de séances de musique.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents**, d'une participation communale de 740,00 € correspondant à 10 séances à 74,00 €.

6) Modification de l'annexe n°1 des statuts du Syndicat Départemental d'énergies du Morbihan - actualisation de la liste des membres de Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve, à l'unanimité des membres présents**, la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.

7) Budget communal : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des membres présents**, d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la commune.

8) Salle polyvalente : tarifs 2023.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **maintient**, pour l'année 2023, tarifs et règlement de la manière qui suit,

	PETITE SALLE			
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04
Vin d'honneur	20 €	30 €	25 €	35 €
Repas fêtes	80 €	100 €	120 €	140 €
GRANDE SALLE				
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04
	Vin d'honneur	30 €	40 €	40 €
Repas fêtes	110 €	145 €	200 €	250 €
Manif lucra	110 €	145 €	200 €	250 €
	TARIFS CUISINE	30 € Particuliers		50 € Professionnels
	CAUTIONS	300 € - Dégâts		80 € - Ménage
	Gratuité pour les associations communales			

DESIGNATION	PARTICULIERS COMMUNE ET HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES
ASSIETTE	1,00 €	1,00 €
VERRE CANTINE	0.40 €	0.40 €
VERRE A PIED	1.50 €	1.50 €
VERRE BALLON (Petit)	0.70 €	0.70 €
VERRE BALLON (Grand)	0.80 €	0.80 €
VERRE STANDARD	0.80 €	0.80 €
VERRE A PETILLANT	1.50 €	1.50 €
CARAFE CARRE	2.00 €	2.00 €
SOUPIERE	8.00 €	8.00 €
LEGUMIERE	5.50 €	5.50 €
PLAT OVALE	6.00 €	6.00 €
CORBEILLE A PAIN	4.00 €	4.00 €
LOUCHE	5.00 €	5.00 €

Le couvert perdu et/ou cassé doit être obligatoirement remplacé.

9) Locations des tables et bancs: tarifs 2023.

Après délibération, **et à l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **fixent**, pour l'année 2023, la location de l'ensemble 1 table et 2 bancs à 2,00 € (aux particuliers), et **précisent** que la location est gratuite pour les associations.

10) Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (année 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents**, **décide** pour l'année 2022 **de fixer** les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public communal comme suit :

Domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain (2,949 km),
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien (12,387 km),
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (2m²).

11) Cimetière : tarifs 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **fixe, à l'unanimité des membres présents**, les tarifs pour l'année 2023, comme suit :

- le caveau de 15 ans à **95,00 € (le m2)**,
- le caveau de 30 ans à **190,00 € (le m2)**,
- le columbarium de 15 ans à **250,00 €**,
- le columbarium de 30 ans à **500,00 €**.

Et **fixe** la dispersion des cendres à **100,00 € (avec plaque sans gravure)**.

12) Loyers des logements de la Résidence Saint-Georges.

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **vote** pour une majoration des loyers de 3,50 % hors charges locatives à partir du 1^{er} janvier 2023.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 6 décembre 2022 à 18 heures 30.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 49 .